



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 11 mai 2023 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

---

#### Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil  
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil  
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville  
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

#### Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, codirecteur général, directeur sécurité incendie  
Mme Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Conseil d'administration**
  - 5.1. Autorisation de paiement – Décompte no 2 – Travaux de construction Caserne 21
  - 5.2. Autorisation de paiement – Décompte no 2 – Travaux civils hors chantier – Prolongement des réseaux sanitaire et pluvial
  - 5.3. Autorisation – Achat d'habits de combat
  - 5.4. Autorisation de paiement – Décompte no 1 – Honoraires pour services professionnels – Contrôle qualité des matériaux – Partie sur chantier - Construction caserne 21
6. **Ressources humaines**
  - 6.1. Nomination de l'employé 1047 à titre de chef aux opérations à la formation
  - 6.2. Nomination de l'employé 1139 à titre de lieutenant à temps plein
7. **Finances**
  - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 7 avril au 4 mai 2023
  - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 7 avril au 4 mai 2023
8. **Politiques et règlements**
  - 8.1. Adoption – Politique de gestion des actifs



## 9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois d'avril 2023

## 10. Correspondance

## 11. Varia

## 12. Période de questions du public

## 13. Clôture de l'assemblée

---

# PROCÈS-VERBAL

## 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

Le président mentionne que le 4 mai dernier était la journée internationale des pompiers. Au nom du conseil d'administration, c'est l'occasion de souligner le travail, le courage et la détermination de nos pompiers, pompières. Dans la dernière année, c'est 1164 interventions d'urgences, 43 incendies de bâtiment, 5 500 activités de préventions, 9135 heures de formations.

Je profite de cette tribune pour offrir nos plus sincères condoléances à la famille, aux proches ainsi qu'aux collègues de Régis Lavoie et Christopher Lavoie, deux pompiers volontaires récemment décédés dans le cadre de leurs fonctions à Saint-Urbain. Je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire.

## 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

### CA-2023-05-044

## 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

## 4. Adoption du procès-verbal

### CA-2023-05-045

#### 4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 avril 2023.

ADOPTÉE

## 5. Conseil d'administration

### CA-2023-05-046

#### 5.1 Autorisation de paiement – Décompte no 2 – Travaux de construction Caserne 21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat pour la construction de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bâtiment Québec (BQ) inc., pour un montant total de dix-huit millions huit mille quatre-vingt-cinq dollars (18 008 085 \$) incluant les taxes, no résolution CA-2022-08-092 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la Caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'autorisation de paiement pour le décompte no 2 provenant de Cimaise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du décompte no 2 au montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante et onze dollars quatre-vingt-deux (299 971,82 \$) taxes incluses à Bâtiment Québec.

ADOPTÉE

### CA-2023-05-047

#### 5.2 Autorisation de paiement – Décompte no 2 – Travaux civils hors chantier – Prolongement des réseaux sanitaire et pluvial

CONSIDÉRANT QUE la Régie a accordé la construction du prolongement des réseaux sanitaire et pluvial, la construction de la conduite de branchement pour Alpaga et la confection des fondations des entrées charretières de la nouvelle caserne à Bâtiment Québec au montant forfaitaire de cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-quatre dollars vingt-trois (198 624,23 \$) plus les taxes applicables, numéro de résolution CA-2022-10-114 ;

CONSIDÉRANT QUE la directive DC-C04 est incluse au décompte progressif no 2 qui représente le coût d'ajustement du prix du bitume prévu au contrat. Le coût de cette directive est de deux cent soixante-dix-huit dollars soixante-quinze (278,75 \$) avant les taxes ;

CONSIDÉRANT le rapport d'autorisation de paiement pour le décompte no 2 provenant de notre gestionnaire de projet, M. Pierre Tremblay, ing ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Nadine Viau



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de (18 070,01 \$) taxes incluses à Bâtiment Québec.

ADOPTÉE

**CA-2023-05-048**

**5.3 Autorisation – Achat d'habits de combat**

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie a donné un mandat à l'UMQ de procéder aux appels d'offres publics pour l'acquisition de 24 habits de combat sur 2 ans (2023-2024) no de résolution CA-2022-04-036 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la Régie à procéder à l'achat de 10 habits de combat pour un montant de trente et un mille cent douze dollars vingt-quatre (31 112,24 \$) taxes incluses via l'entreprise l'Arsenal et de prendre les montants de cette dépense à la réserve non affectée.

ADOPTÉE

**CA-2023-05-049**

**5.4 Autorisation de paiement – Décompte no 1 – Honoraires pour services professionnels – Contrôle qualité des matériaux – Partie sur chantier – Construction caserne 21**

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat d'honoraires pour services professionnels – Contrôle qualité des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise SNC-Lavalin inc., no résolution CA-2023-02-014 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la Caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT l'approbation de paiement pour le décompte no 1 provenant du gestionnaire de projet, monsieur Pierre Tremblay, ing. ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du décompte no 1 au montant de onze mille deux cent trente-quatre dollars vingt et une (11 234,21 \$) taxes incluses à l'entreprise SNC-Lavalin inc..

**6. Ressources humaines**

**CA-2023-05-050**

**6.1 Nomination de l'employé 1047 à titre de chef aux opérations à la formation**

---

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Schwartz répond aux exigences liées à la fonction de chef aux opérations à la formation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la direction recommandent la candidature de monsieur Éric Schwartz à titre de chef aux opérations à la formation ;



CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail sont prévues dans la *Politique relative aux conditions de travail des officiers-cadres* ;

CONSIDÉRANT les articles 24.01, alinéa d) et 24.02 de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction a été initiée le 8 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du processus de la formation est un processus inhérent à la gestion des ressources humaines et que de nombreux liens sont à faire entre la convention collective et la santé et sécurité au travail, il est recommandé de déplacer latéralement le salarié sous la direction administrative et qu'il relève de la direction des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Entériner la nomination de monsieur Éric Schwartz à titre de chef aux opérations à la formation ;
2. Abolir le poste de chef de district occupé par monsieur Éric Schwartz ;
3. Créer un poste de lieutenant à temps complet ;
4. Déplacer le poste de chef aux opérations à la formation sous la direction des ressources humaines.

ADOPTÉE

#### CA-2023-05-051

##### 6.2 Nomination de l'employé 1139 à titre de lieutenant temps plein

CONSIDÉRANT QUE le concours 2023-02 a eu lieu pendant une période de quinze (15) jours du 19 avril au 3 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidatures ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Lepage répond aux exigences liées à la fonction de lieutenant à temps plein et répond aux exigences de nomination au poste prévues par la convention collective ;

19 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction est prévue pour le ~~23 mai~~ 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner la nomination de monsieur Jonathan Lepage à titre de lieutenant à temps plein.

ADOPTÉE

## 7. Finances

#### CA-2023-05-052

##### 7.1 Déboursés par chèque pour la période du 7 avril au 4 mai 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, la codirectrice générale, secrétaire-trésorière doit préparer et déposer



périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 7 avril au 4 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 7 avril au 4 mai 2023, le tout se détaillant comme suit :

<b>DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE</b>	
<b>Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :</b>	
<b>Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration</b>	
Chèques 2023 no : 2272 à 2315	508 025,37 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE</b>	<b>508 025,37 \$</b>

- 2) D'autoriser la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

**CA-2023-05-053**

**7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 7 avril au 4 mai 2023**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la codirectrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 7 avril au 4 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 7 avril au 4 mai 2023, le tout se détaillant comme suit :



<b>LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	
<b>Paiements directs et prélèvements préautorisés</b> Fournisseurs	681 755,68 \$
<b>Transferts électroniques</b> Paie et autres	464 841,58 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>1 146 597,26 \$</b>

ADOPTÉE

**CA-2023-05-054**

**7.3 Crédit à recevoir – Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)**

CONSIDÉRANT QUE l'unité 20-0602 (camion échelle plateforme) est en réparation depuis plus de 12 mois ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a reçu le crédit de cent mille deux cent vingt dollars quatre-vingt-quatre (100 220,84 \$) incluant les taxes pour la période de 2022 numéro de facture A000232655 ;

CONSIDÉRANT QUE l'unité 20-0602 (camion échelle plateforme) est entrée en fonction le 25 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) un crédit au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars (30 984.95 \$) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril 2023.

Janvier	5 003.51 \$	3 926.39 \$	4 077.61 \$	13 007.51 \$
Février	5 003.51 \$	3 926.39 \$	4 077.61 \$	13 007.51 \$
Mars	5 003.51 \$	3 926.39 \$	4 077.61 \$	13 007.51 \$
Avril		25 jours	427.64 \$	10 691.00 \$
Location / camion de remplacement du 1er janvier au 25 avril				(18 728.58) \$
<b>Crédit à recevoir</b>				<b>30 984.95 \$</b>

ADOPTÉE

**8. Politiques et règlements**

**CA-2023-05-055**

**8.1 Adoption – Politique de gestion des actifs**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après la « Régie ») s'appuie sur un large éventail d'immobilisations pour offrir les services essentiels aux parties prenantes. De par la nature même de ses actifs, la Régie doit continuellement équilibrer les dépenses, le rendement et le risque à travers ses actifs ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'engage à créer, mettre en oeuvre et à améliorer continuellement une approche équilibrée de gestion qui assure la cohérence de ses divers plans avec les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs et du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la direction s'engage à documenter cette approche et à définir ce système de gestion dans une stratégie de gestion des actifs qui guidera les processus de



la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique en matière de gestion des actifs a pour but de:

- a) De fournir un leadership et un engagement visible envers la gestion des actifs ;
- b) De développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises ;
- c) De rendre en compte le cycle de vie global des actifs, le risque et la contribution des services et des actifs dans les processus décisionnels ;
  - o Sélectionner des investissements basés sur l'optimisation des ressources requises lors du cycle de vie de l'actif et non pas uniquement sur le coût d'achat ;
  - o Favoriser l'approvisionnement écoresponsable ;
- d) D'optimiser l'utilisation du territoire et des ressources ;
- e) D'informer le conseil d'administration, de façon objective, pour faciliter les prises de décision éclairées sur les investissements de la Régie, en considérant les besoins réels à long terme vs les aspirations à court terme ;
- f) D'optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement des nouveaux actifs ;
- g) De maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données et d'informations, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique de gestion des actifs de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu telle que présentée.

ADOPTÉE

## **9. Points d'informations**

---

### **9.1 Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie**

Le codirecteur général, directeur sécurité incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

### **9.2 Liste des interventions du mois d'avril 2023**

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

## **10. Correspondance**

---

- 10.1 20 avril 2023 Office québécois de la langue française – Accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique
- 10.2 20 avril 2023 Analyse effectifs – Élaboration programme concernant la loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics – Erratum
- 10.3 Résolution – 2023-05-008 – Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie réviser 2017-2022 de la MRCVR- Adopté tel que déposé par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
- 10.4 Résolution numéro 2023-076 – Autorisation – Utilisation par la RISIVR – Services de géomatique de la MRCVR
- 10.5 Résolution numéro 2023-141 – Autorisation – Adoption – Rapport annuel d'activités de l'an 6 du schéma de couverture de risque de la MRCVR par la municipalité de McMasterville
- 10.6 Résolution numéro 2023-150 – Acceptation – États financiers 2022 – RISIVR par la municipalité de McMasterville



10.7 Résolution numéro 2023-05-150 - Adoption – Rapport annuel d'activités de l'an 6 du schéma de couverture de risque de la MRCVR par la Ville de Saint-Basile-le-Grand

## 11. Varia

---

## 12. Période de questions du public

---

CA-2023-05-056


## 13. Clôture de l'assemblée


---

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau  
APPUYÉ par Méline Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 45.

ADOPTÉE

  
Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

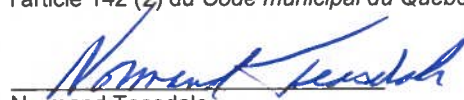
  
Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire d'assemblée  
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

## CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

  
Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
Normand Teasdale  
Président du conseil d'administration